



Envoyé en préfecture le 28/04/2022

Reçu en préfecture le 28/04/2022

Affiché le

Berger
Levrault

ID : 025-200096295-20220407-DE2022_10-DE

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU BUREAU

L'An Deux Mille vingt-deux.
Le 07 avril à 19h00.

Les membres du bureau, légalement convoqués, se sont réunis aux Fontenelles, sous la présidence de Monsieur Denis LEROUX.

Date de convocation : 31/03/22

Date d'affichage : 31/03/22

Nombre de membres :

- en exercice : 29
- présents : 20
- votants : 26

Nombre de voix :

- en exercice : 39
- présents : 24
- procurations : 10
- **nombre total de voix exprimées : 34**

Etaient présents :

Cédric BOLE, Léon BONVALOT, Marie-Paule BRAND, Anthony CUENOT, Jean-Pierre FRIGO, Pascal GODIN, Bernard JACQUET, Denis LEROUX, Boris LOICHOT, Virgile MARGUET, Francine MISERE, Dominique MOLLIER, Jean-Louis MOUGIN, Valérie PAGNOT, Alexandre PANTEL, Daniel PRIEUR, Elisabeth REDOUTEY, Catherine ROGNON, Gilles ROBERT, Charles SCHELLE, Franck VILLEMAIN

Etaient absents excusés :

Christine BOUQUIN, Jean-Noël CUENOT, Suzanne GUERRIN, Sylvie LE HIR, Roland MARTIN, Christian MOREL, Pierre VAUFREY

Etaient absents :

Eric HOULLEY, Régis LIGIER

Ont donné pouvoir :

Christine BOUQUIN a donné pouvoir à Marie-Paule BRAND

Jean-Noël CUENOT a donné pouvoir à Virgile MARGUET

Sylvie LE HIR a donné pouvoir à Denis LEROUX

Roland MARTIN a donné pouvoir à Denis LEROUX

Christian MOREL a donné pouvoir à Valérie PAGNOT

Pierre VAUFREY a donné pouvoir à Cédric BOLE

Catherine ROGNON a été élue secrétaire.

Objet : DE2022-10 : Avenant à la convention CPIE 2020-2021

Cette modification de la convention permet la prise en compte de la durée complémentaire nécessaire à la réalisation des actions CPIE programmées en 2021 et déprogrammées avec la crise sanitaire.

Envoyé en préfecture le 28/04/2022

Reçu en préfecture le 28/04/2022

Affiché le

ID : 025-200096295-20220407-DE2022_10-DE



Cet avenant permet de prolonger la durée de la convention jusqu'au 31 juillet 2022.
Le montant total de la convention reste inchangé. Le paiement du solde de 2021 de 3719 € est reporté sur 2022.

Approbation à l'unanimité.

Pour extrait certifié conforme, le Président
Denis LEROUX

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'D. Leroux', written over a horizontal line.

